

Séance du 30 janvier 2024 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23112 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 | p. 23113 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23113 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23116 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23120 |
| 6) Election d'un nouveau membre du bureau en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER | p. 23120 |
| 7) Election - Présidence de la Commission sécurité, travaux publics et voirie en remplacement de Monsieur HALDI, démissionnaire | p. 23121 |

PÉTITION

- | | |
|---|----------|
| 8) Rénovation et aménagement du préau de la garderie Plume (PET-16) | p. 23122 |
|---|----------|

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 9) Voie-verte Bernex-Bâtie (VBB) - Crédit d'étude de Fr. 1'245'000.00 [projet de délibération 2416] | p. 23122 |
| 10) Ruisseau des Bois-Carrien - Remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône - Crédit d'étude - Crédit complémentaire (II) de Fr. 380'000.00 [projet de délibération 2417] | p. 23125 |
| 11) Bâtiment Hermès-Braillard - Rénovation - Crédit de réalisation de Fr. 900'000.00 [projet de délibération 2418] | p. 23131 |

PROJET DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/412 du 10 octobre 2023 « Pour augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur de la commune » | p. 23133 |
|---|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 13) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1690) - Projets prévus en 2024 et point de situation
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL | p. 23137 |
| 14) Propositions individuelles et questions | p. 23139 |

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 131 du 10 octobre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI "Parc des Evaux " p. 23144
- la question écrite 136 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI " Passage piéton du chemin de l'Auberge " p. 23144

Le Président
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame DIOP, Conseillère municipale

Messieurs SANTARELLI, VESELI, Conseillers municipaux

Assistent à la

séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette première séance de l'année 2024 du Conseil municipal. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGGER, secrétaire général adjoint. Je salue également le restant du personnel de l'administration présent ce soir.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame Mame DIOP et Messieurs Tiziano SANTARELLI et Mursel VESELI.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des oppositions, des remarques à cette attention ? Comme vous pouvez peut-être le remarquer, ce sera possible de suivre sur l'écran là où on en est de l'ordre du jour, afin que notamment ça soit plus facile pour les personnes qui nous regardent en streaming de suivre l'état des débats.

L'ordre du jour étant approuvé, on peut passer au prochain point.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des remarques concernant le PV ?
Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Petite remarque, un petit détail, à la page 49, c'est marqué, on parle du courrier et c'est le journal, donc c'est un C majuscule et pas un c minuscule. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur RITTER pour le signalement de cette coquille. Ça sera pris en compte. Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant le PV ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de le valider.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)

Arrivée de Madame BEAUSOLEIL

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Nous avons reçu deux lettres de démission du Conseil municipal depuis la dernière séance, que je vais donc vous lire. La première est celle de Monsieur PASQUIER, élu au Conseil administratif, en voici la lecture :

« Concerne : Démission du Conseil municipal d'Onex

Monsieur le Président du Conseil Municipal, cher Romain,

J'ai l'honneur de vous informer de ma démission du Conseil municipal d'Onex, prenant effet à compter du 19 décembre 2023. Cette décision découle de mon élection au Conseil administratif de la commune d'Onex.

C'est avec une profonde gratitude que je me remémore les moments passés au sein du Conseil municipal. Durant mon mandat, j'ai eu le privilège de travailler avec des personnes engagées et dévouées pour le bien-être de notre commune. Ces années m'ont permis de comprendre les défis auxquels notre ville est confrontée, et j'ai été honoré de contribuer à la prise de décisions visant à améliorer la vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, cher Romain, l'expression de mes salutations distinguées.

*Cordialement,
Jean-Pierre Pasquier »*

Nous avons également reçu la lettre de démission du Conseil municipal de Monsieur D'ARCANGELO FRANCO, en voici la lecture :

« Démission du conseil municipal

Chères et chers collègues de ce conseil municipal,

C'est après longue réflexion que j'ai décidé de quitter cette assemblée. En effet, mon activité professionnelle prenant de plus en plus de place dans mon agenda je ne suis plus en mesure d'assurer ma fonction de conseiller municipal aussi bien que je l'aimerais.

C'est par respect pour ce poste et pour nos concitoyennes et concitoyens que je me retire. Les Onésiennes et Onésiens méritent d'avoir des représentants qui peuvent assurer ce rôle au mieux et à la hauteur de son exigence.

Je suis heureux de pouvoir dire que cette période a été une expérience très enrichissante du côté de l'activité qui a pu être menée et du côté humain. Je remercie chaleureusement mes camarades socialistes qui m'ont accueilli au sein de leur groupe. Je tiens également à remercier l'administration pour son travail remarquable.

*Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne continuation en 2024,
Davide D'Arcangelo Franco »*

Nous avons également reçu pour information, une pétition envoyée au Grand Conseil, dont voici la lecture. Je précise que cette pétition est adressée au Grand Conseil, et que nous en avons été mis en copie mais je pensais bien de vous en donner lecture. Elle est signée du groupement des habitants du Chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex.

« Pour fermer la circulation des transports individuels motorisés (TIM) non bordiers, pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le Chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex

Ce chemin historique, étroit et pentu, est bordé d'un important patrimoine arboré et de son nant affluent de l'Aire. Vu sa configuration, le chemin ne permet pas de recevoir les camions, les voitures, les vélos et les piétons, sans mettre ces derniers en danger. Actuellement, sur la partie en amont du pont, tous ces modes de transport se partagent le trottoir, alors que ce trottoir devrait être réservé uniquement aux piétons pour leur sécurité.

Aux heures de pointe, qui coïncident avec le déplacement des enfants et jeunes se rendant aux écoles de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann, au cycle des Marais, à l'école primaire de Belle-Cour, ainsi qu'au centre sportif des Cherpines, au Poney Club et au Centre de la Gavotte, le transit incessant des TIM rend ce cheminement dangereux pour les vélos et les piétons, d'autant plus que les innombrables voitures et camionnettes l'empruntent comme raccourci pour relier l'autoroute entre Bernex et Perly, ou pour éviter les bouchons aux sorties ou entrées d'autoroute.

Aujourd'hui, les autres axes nord-sud reliant la route de Chancy à la route de St-Julien sont coupés. Le pont de Mournalaz a été interrompu, le pont de la Praleta est inutilisable par les TIM et sans issue et le chemin de Narly en sens unique restreint la circulation par le pont des Marais. De plus, le projet d'urbanisation en cours de réalisation du Rolliet sur Plan-les-Quates, ainsi que le projet de densification des Cherpines sur Confignon ne vont pas améliorer la situation.

Les voitures n'ont pas à passer sur ce chemin arboré riche en biodiversité, alors que la mobilité active nécessite des liaisons de proximité agréables et sécurisées. Il est disproportionné et dangereux de laisser ce chemin constituer un axe de transit.

Cette problématique est signalée aux autorités de notre commune et de notre canton depuis 2001.

19.12.2001 Pétition au Grand-Conseil n° 1357 : Pour une régulation de transit entre Plans-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont du Centenaire, le chemin David-Broillet et le chemin Gustave-Rochette

20.10.2018 Préservons notre environnement naturel : lettre à la commune d'Onex avec 592 signatures

22.11.2021 Lettre à M. le Conseiller d'État Serge Dal Busco, Département des Infrastructures

24.08.2022 Observations ANPVA sur DD321052-1: Construction de 40 immeubles de logement, Plans-les-Ouates

12.05.2023 Manifestation de l'ANPVA : Action Sécurité sur le Chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex

07.11.2023 Lettre des parents d'élèves à M. le Conseiller d'État Pierre Maudet, Département de la Santé et des Mobilités

10.10.2023 Motion 411A Conseil Municipal d'Onex 10.10.23: Sécurisation du Chemin du Pont-du-Centenaire

Nous demandons à l'État de stopper d'urgence la circulation TIM sur ce tronçon, de valoriser la mobilité active et le patrimoine naturel au chemin du Pont-du-Centenaire sur ONEX.

Nous demandons à l'État de proposer un autre itinéraire TIM avec une configuration plus adéquate pour relier la route de Chancy à Plan-Les Ouates.

Nous demandons à l'État de mettre en place ces mesures avant l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du Rolliet.

*Pour le groupement des habitants du Chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex
Madame Anne-Claude Vallée-Meier
Monsieur Christian Starkenmann »*

Voilà, s'en était tout pour les communications du Bureau du Conseil municipal.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je laisse sans plus tarder la parole à Madame Anne KLEINER pour les communications du Conseil administratif. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. En introduction, je tiens à vous souhaiter une belle année et heureuse année à toutes et tous. C'est les derniers jours pour le faire et je profite de m'adresser à tous ceux et toutes celles que je n'ai pas encore vus.

Je vais peut-être commencer par le point désagréable pour terminer sur les notes positives. Nous avons toujours du retard sur les motions ouvertes, sur les réponses à vous donner quant aux motions ouvertes et aux questions écrites. Et nous nous en excusons. Vous l'avez vu sans doute, il y a eu de nombreux changements au Conseil administratif.

La reprise des services, les différents remue-ménage que cela a occasionnés, mais peut-être le manque de temps de notre part de suivre ces dossiers avec proximité, font que nous avons encore, je viens de faire le point, une dizaine de questions et de motions auxquelles nous devons vous répondre. Et nous allons nous y employer avec attention.

Je voulais vous rappeler, vous avez certainement vu dans vos boîtes aux lettres que mercredi 31 a lieu l'assemblée constitutive du 175^{ème} anniversaire menée par une association. Et vous y êtes toutes et tous cordialement invités. Elle a lieu à 18 heures 30 au manège.

Ce samedi, la Mairie ouvre ces portes. Le Conseil administratif sera à disposition de la population pour répondre à ses questions. Et nous avons décidé d'ouvrir nos portes et de nous rapprocher de la population chaque premier samedi du mois hors vacances.

Une communication a été faite par flyers à tous les habitants de la commune, mais surtout une communication numérique sera menée parce que le Service communication a eu un peu de retard dans l'application de la communication.

Mais nous ferons en sorte en tout cas que la population soit vraiment informée de ces portes ouvertes de façon à ce que les gens qui ont des questions puissent rencontrer le Conseil administratif.

Le 20 mars, il y a un événement organisé par la cité des métiers en collaboration avec la Ville d'Onex et la Ville de Lancy, qui s'appelle Recrutement en direct. Les apprentis ou les candidats à l'apprentissage, ou les jeunes employés, les jeunes candidats à l'emploi pourront venir se présenter au manège dans le cadre de ce temps qui sera organisé tout l'après-midi.

A partir du début du mois de février, vous vous souvenez le dernier CM, le dernier Conseil municipal, nous avons été filmés et il y avait une petite note sur vos places qui disait que nous cédonos nos droits pour un film qui allait être réalisé sur le Conseil municipal. L'objectif de ce film c'est bien sûr de soutenir le travail de la démocratie, de démontrer que votre travail est important.

Et une petite vidéo a été réalisée. Elle est prête maintenant. Elle va circuler sur les réseaux sociaux à partir de la semaine prochaine. Donc si vous la découvrez, ne soyez pas surpris.

Et puis si vous avez des commentaires, ou si vous voulez la relayer pour soutenir le travail démocratique, et bien vous y êtes cordialement invités.

Concernant mon petit message mensuel, je rappelle qu'il y a plusieurs spectacles onésiens qui auront lieu en février. Alors ils nous font vraiment toute la palette en février, théâtre, spectacle de musique, spectacle pour les enfants.

Le spectacle de dimanche, prévu ce dimanche, c'est un spectacle de marionnettes « Sur les dents » qui est déjà complet. On s'en réjouit. Le 6 février, il y aura une pièce de théâtre « Danlor – L'insolent Roland Garros ». Et le 15 février aura lieu la pièce de théâtre « Coupures » dont je vous ai déjà parlé qui est un sujet très orienté politique et je vous invite encore à profiter des places disponibles puisqu'il reste des places sur ce spectacle. Et enfin, le 28 février, il y aura un spectacle musical « LAAKE ». Je vous remercie Monsieur le Président.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors bonsoir à toutes et à tous. Je vous adresse aussi mes vœux pour 2024. Et comme on se l'est souvent dit en fin d'année et en début d'année, le plus important c'est la santé.

Alors moi j'ai quelques petites communications à vous faire principalement pour le sport. Donc la nouveauté en 2024, on a remis cela en place, c'est le mérite sportif onésien. Donc le mérite sportif onésien est en ligne sur les différentes plateformes de la communication de la Ville d'Onex depuis le 18 janvier.

Et en fait, pour vous rappeler ces mérites, le but c'est de rendre hommage à une sportive ou à un sportif ou éventuellement aussi une équipe ou association sportive onésienne qui par ses actions, ses activités, ses performances s'est distingué d'une façon méritoire en faisant honneur à la Ville d'Onex.

Et puis il y a aussi une catégorie exception. Toutes les candidatures qui remplissent les conditions et les critères qui sont prévus dans le règlement, ont la possibilité d'être lauréates.

Donc le délai de postulation s'étend jusqu'au 29 février. Il y a un formulaire pour les candidatures individuelles qui est disponible sous l'onglet démarches du site internet ou aussi à la réception de la Ville d'Onex.

Concernant les associations sportives, un formulaire leur a été envoyé directement par mail le 23 janvier. Et l'annonce au public des personnes lauréates se fera au cours de la manifestation Onex Bouge qui a lieu chaque année à la place du 150^{ème}. Et cette année ça sera le 12 mai prochain.

Deuxième annonce, toujours pour le sport, c'est Onex Parc se démarque. Donc comme vous y avez peut-être participé, mais vous avez eu les flyers, ça s'est passé donc ce week-end, le 27 et le 28 janvier. C'est une activité qui se passe à la piscine d'Onex et dans une salle de gymnastique de l'école d'Onex-Parc.

L'idée c'est justement de permettre aux enfants d'accéder par groupes à des animations dans le bassin, parcours d'obstacles flottants, toboggans, bouées, etc. Et puis les adultes peuvent faire des cours de sport en salle de gymnastique. Et chaque année ça a du succès. Et ça a été le cas pour cette année.

Troisième chose, c'est l'activité Urban Training les dimanches, peut-être que vous en avez aussi entendu parler. C'est une nouveauté pour l'hiver 2023/2024. En fait, il y a eu un tel succès du programme sport et bien-être en été, que nous avons décidé en partenariat avec la société Urban Training de permettre à des participants de profiter d'un cours de sport gratuit en salle de gymnastique à Onex-Parc chaque dimanche de 10 heures 30 à 11 heures 30.

Les inscriptions se font via notre site internet ou via le site internet d'Urban Training. Et les cours ont débutés le 5 novembre 2023 et se termineront le 17 mars 2024. Après les beaux jours, il y a des possibilités de faire du sport à l'extérieur, mais là c'était l'idée de la période froide.

Et les cours ont lieu évidemment hors vacances scolaires et événements spéciaux. Et ça a pas mal de succès. Donc déjà les premiers cours, je vous donne un petit chiffre, ont accueilli 238 personnes pour une moyenne de 26 personnes par cours.

Une dernière chose, c'est la pétition contre la ferme urbaine qu'on devrait plutôt appeler le potager urbain, n'a pas abouti. Voilà, merci.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi également de vous souhaiter à toutes et à tous également à toutes celles et ceux qui nous suivent en direct ou différé sur la chaîne YouTube de la Ville d'Onex, une très belle année. Tous mes vœux de santé, de bonheur.

Ça sera une année sportive, vous l'avez entendu de la part de ma collègue Maryam YUNUS EBENER, avec les jeux olympiques, avec l'EURO. Donc on va faire beaucoup de sport. On va voir beaucoup de sport cette année.

Permettez-moi dans ces communications Monsieur le Président, d'en donner trois, deux réponses, une à Madame MASE, une à Monsieur AMBORD, et le troisième point sera 4 dates à mettre à l'agenda.

Souvenez-vous l'année dernière la séance du mois de décembre Madame MASE vous aviez interpellé le Conseil administratif concernant une discussion que vous aviez eu avec une ancienne patrouilleuse scolaire, qui vous avait fait remonter l'information qu'effectivement la veste qui était mis à disposition pour son travail était insuffisante. Elle avait froid.

Renseignements pris auprès des services, effectivement, il y avait eu quelques soucis en 2020 avec des vestes qui ne tenaient pas l'eau. Ceci a été changé. Aujourd'hui, l'ensemble des patrouilleuses scolaires disposent de trois vestes, une veste d'été, une veste de pluie et une veste polaire, sachant que l'une et l'autre peuvent se coupler en fonction de la température.

Ces vestes elles sont achetées chez un fabricant suisse dans le canton de Fribourg qui est spécialisé dans les habits de travail. Et il faut savoir qu'un budget de fonctionnement est utilisé afin de renouveler régulièrement ces vestes en fonction de l'usure.

Il est de la responsabilité de l'employeur, il est de la responsabilité de la Ville d'Onex de munir, d'équiper l'ensemble des collaborateurs qui en ont besoin pour leurs activités d'équipements personnels, individuels qui correspondent à les protéger effectivement aussi bien de la chaleur que du froid. Donc ça va aussi bien pour des gants, pour des chaussures, des vestes.

La deuxième réponse concerne Monsieur AMBORD. Vous avez interpellé le Conseil administratif fin décembre concernant la galerie du Loup. Je me suis rendu sur place, et effectivement il y a toute une série de panneaux publicitaires qui sont vétustes, qui ne correspondent pas à la réalité des activités qui sont dans ces galeries du Loup.

Alors le bâtiment appartient à un privé. En l'occurrence, le privé c'est le syndicat interprofessionnel des travailleurs et travailleuses de Genève, le SIT. Et c'est à lui qu'appartient en fait d'entretenir ces panneaux, de les enlever ou de les rénover.

Alors peut-être que les locataires peuvent s'adresser au SIT, c'est le siège de Genève, pour mettre leur enseigne ou procéder peut-être à une mise à jour de ces panneaux. Il faut savoir que lorsqu'il y a des enseignes de publicités sur le domaine public ou le domaine privé, cela doit faire l'objet d'une autorisation. Elle est déposée auprès du Service sécurité de la Ville d'Onex, il y a un formulaire ad hoc à cet effet. Et puis nous statuons effectivement pour cette publicité.

En ce qui concerne le dernier point de l'agenda, vous l'avez vu en particulier avec le Président de la Commission sociale, Monsieur TOGNAN, le mardi 6 février, la Commission sociale se réunira au Service social, santé et enfance dans les locaux de ce service. L'objectif c'est de vous présenter, alors je sais que certains d'entre vous ont déjà vu ces locaux, mais il y a eu aussi un renouvellement au sein de ce Conseil municipal, et c'est de vous présenter plus précisément en fait les activités du Service social, santé et enfance et d'avoir une discussion avec les différents responsables de service. Je pense que c'est intéressant de la faire en dehors de ces discussions qui ont lieu lors des comptes ou lors des budgets.

Il en sera de même avec la Commission de sécurité où elle se réunira le 19 mars à la maison de la sécurité. Ça sera l'occasion de visiter les locaux et d'avoir une discussion directe avec le chef de service.

Entre mars et septembre, je vous donne une information au préalable, entre mars et septembre, il y aura une extension du réseau CADIOM. Souvenez-vous, nous avons eu l'occasion de visiter grâce à l'initiative du Président du Conseil municipal, les installations de CADIOM.

Une extension sera faite le long de la route de Loëx, plus précisément entre le groupe médical d'Onex et le cycle d'orientation des Marais. Cela va occasionner passablement de dérangements pour la circulation. Ils envisagent également de faire une déviation par le chemin de la Traille. Les bus TPG, eux, seront sur le même tracé que la route de Loëx.

J'aurais l'occasion de revenir ultérieurement sur ces travaux. Mais je souhaitais, enfin le Conseil administratif souhaitait vous informer déjà des perturbations de circulation entre mars et septembre dans le secteur de la route de Loëx.

Et dernière bonne nouvelle sportive, le dimanche 28 avril, le tour de Romandie traversera la Ville d'Onex puisqu'il y a une étape qui est prévue à Vernier. Il passera sur la route du Grand-Lancy. Il y aura aussi des restrictions de circulation. Mais ça sera l'occasion pour chacune et chacun de voir défiler la caravane du tour de Romandie le 28 avril. J'en ai terminé Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Madame KELLER vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai une question plutôt d'ordre formel. Monsieur HALDI a démissionné lors de ce Conseil municipal au mois de décembre. Le règlement prévoit que les démissions ne se fassent uniquement... se font uniquement par écrit.

Mais je n'ai pas vu de lettre de démission de Monsieur HALDI. Mais il y a déjà plus son nom et plus rien d'inscrit. Donc formellement j'aimerais bien savoir où on en est ? Article 3 du règlement du Conseil municipal. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Madame KELLER. Je peux peut-être apporter des éléments de réponse. Donc Monsieur HALDI a effectivement démissionné par écrit. Etant donné qu'il avait communiqué sa volonté de démissionner lors de la dernière séance, je n'ai pas fait la lecture de sa lettre.

Ce d'autant plus qu'elle était très succincte. Mais formellement, oui il a bien démissionné. Je n'ai plus le souvenir exact de la date à laquelle il l'a fait. Mais formellement oui il a bien démissionné. Je ne sais pas si le Conseil administratif souhaite rajouter quelque chose. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Juste vous informer qu'elle nous a bien été confirmée par le Conseil d'État.

6) Election d'un nouveau membre du bureau en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER

Le Président (S) : Je vais donc demander à l'assemblée s'il y a des personnes qui souhaitent se présenter et plus particulièrement au PLR. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Luc ABBE-DECARROUX. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur SUCHET. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent se présenter ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder à son élection. Et nous devons le faire par bulletin secret. Donc je vais prier Monsieur le secrétaire, Monsieur AMBORD, de distribuer les bulletins.

Il y a donc une personne qui se présente à l'élection. Et la dernière chose que je dois vous demander, c'est est-ce qu'il y a des personnes qui se présentent pour faire la scrutation ? Il faut une personne par groupe. Alors Madame KLEINER, vous vous présentez pour être scrutatrice.

Est-ce qu'il y a une autre personne qui se présente pour scrutateur ? Ça doit être obligatoirement quelqu'un d'un autre groupe. Excusez-moi, Madame KELLER se présente. Et il y avait Monsieur FUSCO, c'est ça ? Il y a un candidat et deux scrutateurs. Le seul candidat donc c'est Monsieur Luc ABBE-DECARROUX.

[Les bulletins sont distribués.]

Voilà, je vais pouvoir vous donner lecture du résultat de ce scrutin à suspens. Donc il y a eu :

Bulletins distribués :	25
Bulletins rentrés :	25
Bulletins nuls :	1
Bulletins blancs :	0
Majorité absolue :	13

Monsieur ABBE-DECARROUX a obtenu 24 suffrages. Je vous prie donc de l'acclamer.

[Applaudissements]

Et donc je vais demander à Monsieur ABBE-DECARROUX de nous rejoindre auprès du Bureau pour la suite de cette séance. Je vais vous donner la parole. Vous avez la parole Monsieur ABBE-DECARROUX, si vous souhaitez bien.

M. ABBE-DECARROUX : Merci, Monsieur le Président. Merci à toutes et à tous pour cette confiance. Un peu une élection à la Corée du Nord. Mais merci tout de même et j'espère pouvoir servir dignement comme Vice-Président pour ce petit bout de législature. Voilà, merci.

7) Election - Présidence de la Commission sécurité, travaux publics et voirie en remplacement de Monsieur HALDI, démissionnaire

Le Président (S) : Nous allons passer à l'élection à mains levées cette fois-ci, de la nouvelle Présidente ou du nouveau Président de la Commission sécurité, travaux publics et voirie en remplacement de Monsieur HALDI. Là encore je vais vous demander s'il y a des candidats à ce poste ? Madame GIROUD vous avez la parole.

Mme GIROUD (V) : Merci, Monsieur le Président. Nous le groupe des Verts, nous allons proposer Monsieur Denis PASCHE à la présidence de la Commission sécurité, travaux publics et voirie. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame GIROUD. S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de passer directement au vote ou à l'élection.

Les personnes qui souhaitent voter en faveur de Monsieur PASCHE lèvent la main. Celles qui s'abstiennent ne le font pas. Voilà. La messe est dite.

Il me semble que c'est une écrasante majorité. Nous pouvons donc noter que Monsieur PASCHE est élu par 25 voix.

8) Rénovation et aménagement du préau de la garderie Plume (PET-16)

Le Président (S) : Je vous propose comme il se doit de la renvoyer en commission des pétitions afin qu'elle soit traitée par la commission compétente.

La pétition PET-16 est renvoyée en Commission citoyenneté, communication et pétitions.

9) Voie-verte Bernex-Bâtie (VVBB) - Crédit d'étude de Fr. 1'245'000.00 (projet de délibération 2416)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au débat. Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je vais vous parler de cette Voie-verte qui est un projet cantonal. Donc la Voie-verte qui nous concerne, on la nomme Bernex-Bâtie et elle concerne cinq communes.

Donc cette Voie-verte partirait de Bernex, traverse les communes de Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève. Pour votre information, les communes de Bernex et Confignon et la Ville de Genève ont déjà voté le projet de délibération. Et il ne manque plus que notre commune et celle de Lancy.

En parallèle de cette Voie-verte, et bien il y a d'autres voies qui sont planifiées en Ville de Genève, d'autres axes de mobilité douce autour du Bois de la Bâtie, parce que l'idée c'est véritablement d'encourager les gens à utiliser la mobilité douce. Et donc les voies-vertes permettent aux personnes de se sentir en sécurité.

Concernant le financement, cette voie verte représente 42 % de l'emprise totale pour Onex. Et rien que pour notre commune, le financement brut s'élève à Fr. 8'897'000.00. Mais nous avons différentes subventions. Il y a la subvention de la Confédération qui est de Fr. 2'450'000.00, celle du Fonds intercommunal d'équipement, le FIE, qui est de Fr. 3'363'000.00, et le Canton de Fr. 2'256'000.00.

Eventuellement, on pourrait aussi peut-être profiter du FIDU, du Fonds intercommunal du développement urbain. Donc si on additionne toutes ces subventions, cela va représenter 67 % du coût global pour notre commune. Donc nous, net, on devra payer Fr. 3'824'000.00.

Seulement, le démarrage des travaux doit se faire au plus tard en 2027 pour pouvoir profiter de la subvention fédérale. Alors ce projet, il tombe assez bien parce qu'il y avait... en fait il va prendre aussi en compte d'autres projets initiaux, vous vous rappelez... enfin ceux qui étaient présents durant l'ancienne législature, il y avait un projet pour la berme centrale qui était d'environ Fr. 1'000'000.00.

Et bien ce million-là sera utilisé pour cette voie-verte. L'idée c'était d'agrandir la berme centrale. Et bien là nous allons aller dans ce sens-là et avoir un projet encore plus ambitieux pour notre commune.

Et puis on va aussi profiter de ce projet de la voie-verte pour faire des travaux que nous devons faire concernant les collecteurs des eaux claires. Et durant ces travaux-là, on pourra... voilà c'est une belle opportunité pour aller dans ce sens-là. Merci Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG ne s'oppose pas au principe de la voie-verte, mais plusieurs questions se posent. À savoir, la suppression d'environ 240 places de stationnement, la disparition du parking à la rue François-Chavaz actuellement utilisé comme dépôt par la commune.

À savoir la mixité qu'il y aura entre piétons et vélos, la possibilité donc de faire éventuellement tous les travaux donc lorsqu'il y aura à faire pour la canalisation puisqu'ils vont ouvrir.

Est-ce que le trajet est-il justifié ? Combien de temps est-ce que cela va prendre ? Vu l'importance de ce projet, afin de mieux étudier dans les détails, le groupe MCG demande un renvoi en commission. Merci.

Mme VELLETRI (V) : Merci, Monsieur le Président. Pas besoin de rappeler que toutes les communes urbaines sont particulièrement concernées par le développement de voies-vertes, considérées comme nécessaires sur le plan de la promotion de la mobilité douce, autant en termes de transition écologique que de santé publique, donc mouvement, bruit, etc. la qualité de vie.

Donc en visant un abaissement des quartiers ainsi que la question très émotionnelle qui concerne la circulation, savoir les déplacements d'un nombre important de personnes sur un territoire qui est limité.

Les implications pour la commune d'Onex sont certes financières mais surtout importantes par de nouvelles structurations que va apporter ce tronçon de voie-verte sur l'avenue des Grandes-Communes.

À nous maintenant de nous pencher sur la première étape, donc celle de la validation de ce crédit d'étude. C'est vrai qu'on aurait pu vous proposer de le voter sur le siège, mais on va également vous proposer de le renvoyer en commission.

Il nous semble que nous avons tous la responsabilité de bien comprendre les enjeux. Non seulement le projet de voie-verte en soi mais bien ces impacts sur notre commune et sur les habitants. Je pense ici à la requalification de l'avenue mais aussi aux transformations des habitudes de déplacement de nos habitants.

Donc on va également proposer le renvoi en commission. Merci beaucoup.

Mme MJAKI (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste trouve ce projet pertinent mais nous aussi, nous avons des questions. Et c'est pour cette raison que nous proposons aussi de le renvoyer en commission. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR est favorable à ce projet de voie-verte Bernex-Bâtie. Partant à la délibération qui nous est soumise ce soir pour Onex, cela s'inscrit dans une démarche politique globale, cantonale et intercommunale planifiée de longue date.

Avec les conditions climatiques de ces prochaines années, j'ai suivi une conférence de météorologues qui disent qu'ils prévoient que les cycles caniculaires vont s'étendre de juin à octobre dans les prochaines années. Il apparaît donc essentiel de prévoir des voies de mobilité douce en site propre.

Et également, s'inscrit dans une politique d'aménagement qui doit améliorer les conditions de vie en zone urbaine, c'est-à-dire en faveur de nos concitoyennes et concitoyens. Vu l'importance des investissements ne serait-ce qu'au niveau des études, le groupe PLR demande néanmoins le renvoi en commission ceci prestement.

Il s'agit aussi de mieux appréhender ces tenants et aboutissants stratégiques souhaités par le Conseil administratif sur les points suivants : sécuritaires, par exemple la conciliation entre usagers à pied et ceux en deux roues, environnementaux, par exemple connexion avec les autres projets et lieux naturalisés ou verts dans la cité en particulier, et puis lié au confort des habitants et à leur adhésion à ce projet, par exemple solutions de substitution prévues ou à imaginer pour les places de parking qui seront supprimées. Merci de votre attention.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Notre groupe aussi nous avons plusieurs questions qui n'ont pas été répondues par les documents qui nous ont été soumis. De ce fait-là, nous demandons comme tout le monde, aussi le renvoi en commission. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Oui je comprends tout à fait vos questions. À certaines questions je pourrais déjà y répondre maintenant mais je pense que ça ne vaut pas la peine de prolonger le débat.

Moi je voulais juste vous donner une information concernant la commission. Donc, ça va se passer durant cette Commission de l'urbanisme. Alors évidemment ceux qui peuvent voter, c'est ceux qui font partie de cette commission., mais bien entendu, que si d'autres membres de ce Conseil, d'autres membres intéressés par ce projet, vous pouvez bien sûr venir à la commission. La seule chose c'est que vous n'avez pas le droit de vote. Mais si le projet vous intéresse, alors moi je vous encourage vivement à venir et à suivre les discussions, à poser aussi vos questions si vous en avez. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je vais donc mettre la demande de renvoi en commission au vote. Celui-ci est lancé sauf erreur.

Par 23 oui, 0 abstention et 0 non, la demande de renvoi en commission du crédit d'étude concernant la voie-verte Bernex-Bâtie est accepté.

Le projet de délibération 2416 est renvoyé en commission par 23 oui, 0 non et 0 abstention (23 votants). Une personne n'a pas voté.

10) Ruisseau des Bois-Carrien – Remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône – Crédit d'étude - Crédit complémentaire (II) de Fr. 380'000.00 (projet de délibération 2417)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je vous demanderais d'abord de vous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non. Si ce n'est pas le cas, je vais donc passer la parole à Madame YUNUS EBENER. Vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors j'aimerais quand même vous faire un petit historique parce que ce ruisseau des Bois-Carrien, on en est au quatrième projet de délibération et on avait commencé en octobre 2020.

Juste pour votre information et un rafraîchissement de mémoire, la canalisation du ruisseau du Bois-Carrien a été faite entre 1966 et 1967 lors de l'aménagement de l'avenue des Grandes-Communes. L'embouchure de la canalisation se termine par une grande structure en béton armé qui joue le rôle d'ouvrage brise énergie dans le flux d'eau qui sort du collecteur et qui se jette dans le ruisseau des Bois-Carrien.

Et c'est le point de départ du ruisseau après qu'il se jette dans le Rhône. Et c'est aussi le point d'évacuation principal du réseau d'évacuation des eaux pluviales qui couvrent une superficie de 37 hectares de notre commune, donc un hectare c'est 10'000 mètres carrés. Vous voyez à quel point c'est énorme, dont une grande partie est urbanisée.

Alors avec le développement de la ville, des surfaces imperméables, donc ça a été fait, la canalisation en 1966/67 mais la commune a continué à se développer et il y a eu pas mal de béton qui s'est mis en place. Donc la conséquence, c'est qu'il y a eu une augmentation de l'écoulement des eaux dans le réseau d'évacuation.

De sorte que la structure que l'on a mise en place, elle ne répond aujourd'hui plus du tout aux exigences actuelles. Et ce qu'il s'est passé, c'est que comme régulièrement les SIG, ils sont mandatés par la commune et nous on est en charge des réseaux secondaires de nos canalisations.

Et donc, les SIG ont attiré notre attention dans le cadre de leur entretien annuel, disant que voilà il y avait une déconnexion entre le tuyau et l'ouvrage justement dont je viens de vous parler qui casse la vitesse de l'eau.

Et je suis venue avec un projet de délibération pour évaluer l'état structurel général de ces installations existantes. Et on a évalué le contexte hydrobiologique et géotechnique. Il y a eu un inventaire détaillé de la faune et de la flore. Et on a fait une proposition de reconnexion urgente du collecteur qui s'était déplacé d'environ 3 mètres.

Voilà, vous avez accepté et tous ces projets, le projet de délibération que je vous présente aujourd'hui, la première délibération, la deuxième, la troisième, la quatrième, celle d'aujourd'hui, tout cela est remboursé par le Fonds intercommunal d'assainissement. Donc celui d'octobre 2020 a déjà été remboursé.

Et puis après, une année plus tard, je suis revenue avec une deuxième délibération en juin 2021. Et c'était justement un projet d'étude et de réalisation pour la jonction entre le collecteur et l'ouvrage de dissipation qui a été rétablie pour arrêter les infiltrations. Et ça, ça a permis de stopper le processus de glissement de l'ouvrage.

L'érosion de la surface environnante a été réduite. Mais on a continué à surveiller l'éventuel glissement de cet ouvrage pendant cette période. Après, en juin 2022, je vous ai présenté un troisième projet de délibération, c'était l'étude de faisabilité et là on a fait un diagnostic de la situation qui a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Et en fait, ça a révélé un certain nombre de carences environnementales. Donc on a proposé des mesures. Une première mesure, c'est la renaturation du ruisseau du Bois-Carrien. Donc là, il y avait un faible potentiel écologique dû au régime hydraulique qui était très variable.

Donc la proposition est de stabiliser le lit du cours d'eau parce que ça permet de favoriser par exemple les salamandres. Un deuxième point, c'est de revitaliser l'embouchure du ruisseau du Bois-Carrien car ça permet une certaine vie piscicole qui pourrait s'y développer. On pourrait avoir des cardons, des brochets, d'autres poissons.

Et puis la dernière proposition, c'est la création de milieu naturel annexe de la forêt. Et là, il y a une étude qui propose la création d'un réseau de mare et de gouilles. Et ça, ça serait propice par exemple aux grenouilles et aux tritons.

Donc toutes ces mesures pourront optimiser la gestion des eaux de ruissellement pour minimiser les érosions que l'on observe le long du ruisseau. Donc vous voyez dans ces projets-là, il n'y a pas seulement... il ne faut pas seulement prendre les mesures hydrauliques et géotechniques, mais on doit prendre les mesures environnementales.

Et donc pour aujourd'hui, on a fini de faire ces études d'avant-projet, ce qui nous permet de faire les études définitives environnementales et de génie civil. Et cela consiste à définir vraiment plus en détail les travaux qui nous restent à faire. Et nous avons des pistes par rapport à cela.

Nous savons que nous ne pouvons pas seulement nous appuyer sur le ruisseau pour amener les eaux de ruissellement pour les raisons que je viens de vous évoquer. Il faut faire donc... on a le collecteur existant. Et le collecteur existant, quand il voit arriver ces eaux de ruissellement, il peut en capter un tiers.

Mais s'il y a des eaux plus importantes, et bien les deux autres tiers passent dans le deuxième, le nouveau collecteur. Parce qu'en fait, le problème auquel on est confronté, c'est donc évidemment la perméabilisation de nos sols, mais c'est que les pluies ne se font pas de manière je dirais équilibrée tout au long de l'année, mais parfois nous avons des très fortes chutes de pluie.

Et quand il y a des très fortes chutes de pluie, et bien le collecteur existant n'arrive pas à absorber. C'est pour ça que nous avons besoin d'un deuxième collecteur qui absorberait les deux autres tiers. Ça c'est une première partie qui est génie civil.

Et puis il y a la partie environnementale où il faut renaturer les zones détruites par les dégâts des eaux. Ça a été aussi une demande de l'État. Donc voilà ça c'est pour un projet d'étude.

Et puis je reviendrais vers vous avec le dernier projet de délibération qui sera un projet de réalisation. Merci pour votre attention.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Merci à Madame YUNUS EBENER pour toutes ces explications et ces rappels historiques.

Première chose, c'est que je pense que Denis PASCHE sera d'accord avec moi, on est très contents que les travaux qu'on avait votés pour stopper la dégradation a permis de sauver la vie des onésiens, parce qu'à l'époque on nous avait accusés de mettre en danger la sécurité de la population parce qu'on s'était posé des questions sur l'urgence et la nécessité de faire ces travaux.

Ce que je regrette dans le document qu'on nous a présenté et les documents qu'on nous propose de valider, c'est que dans les annexes on a des photos qui datent d'avant les travaux. Je les ai sous les yeux, donc l'annexe trois où il y a les photos qui datent de 2018/2019. C'était avant qu'on fasse ces travaux qui ont lieu en 2022 pour sécuriser et stopper ce problème.

Donc ça je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas à disposition la situation actuelle, qu'on puisse voir comment c'est maintenant. Ça serait déjà bien avant qu'on puisse des budgets pour qu'est-ce qu'on va faire après. Donc ça je regrette qu'on n'ait pas à disposition ce document avec quelques photos qui nous montrent la situation actuelle.

Et puis, également on nous parle de l'étude préliminaire de renaturation du site qui a été achevée en octobre 2023, et bah vous venez de nous dire que cette étude recommande qu'on aille plus loin et qu'on vote un crédit de Fr. 380'000.00 pour voir ce qu'on peut faire pour renaturer ce site.

Mais je trouve un petit peu dommage qu'avant de voter un nouveau crédit de Fr. 380'000.00, on ne puisse pas avoir accès à cette étude et qu'elle soit au moins mise à disposition des conseillers municipaux de la commission en question. J'ai regardé, j'ai trouvé nulle part ce document d'octobre 2023.

Et la moindre des choses avant de voter la suite, c'est qu'on comprenne déjà ce qui a dans ce document de 2023 qui nous recommande différentes options et différentes pistes. Donc je propose de renvoyer en commission et puis qu'en commission on puisse tranquillement voir les photos ou aller sur place, ceux qui veulent aller sur place, aller sur place voir ce qui a été fait avec les Fr. 54'000.00 qu'on avait voté.

Et puis surtout, qu'on nous explique la première étape, le résultat de cette étude préliminaire et les préconisations de façon à ce qu'on puisse dire qu'est-ce qu'on fait. Est-ce qu'on va dans cette renaturation ? Est-ce que ça vaut la peine ou pas ?

Et puis aussi, concernant le flux d'eau, vous avez évoqué les pics. C'est vrai qu'il y a une urbanisation qui a été beaucoup plus importante après les années 60 et on a beaucoup plus d'eau qui arrive dans ces collecteurs. C'est peut-être l'occasion de se poser la question aussi de comment gérer ces pics de pluie avec les années qui viennent, surtout en lien avec la réaffectation de l'avenue des Grands-Communes puisqu'on va planter une centaine d'arbres supplémentaires, on va faire des gros travaux pour les collecteurs pour le sous-sol, etc.

On pourrait peut-être se poser la question du fait que plutôt que de continuer à faire comme on l'a toujours fait de tout renvoyer au Rhône avec des canalisations, pourquoi ne pas profiter pour stocker l'eau de pluie justement pour alimenter toute cette nouvelle végétation qu'on veut faire pousser, ces arbres, cette nouvelle végétation.

Sachant que je trouve un petit peu dommage que tous ces arbres qu'on va planter, qu'on les arrose avec de l'eau potable plutôt que de profiter de l'eau de pluie qui est généreuse et puis qui est de plus en plus généreuse. Merci.

J'ai été un peu long, mais je pense qu'il y a une vision globale à avoir, et puis c'est un peu dommage de voter comme ça Fr. 380'000.00 sans avoir une réflexion globale sur toutes ces questions. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous aussi on a un peu de la peine à suivre. Donc on propose aussi de partir en commission. Merci.

Mme GIROUD (V) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous, on va refuser le renvoi en commission puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude qui sera partiellement remboursé. On estime que pour une étude, il n'y a pas besoin d'aller en commission. Merci.

Alors complètement remboursé du coup. On attend peut-être la fin de l'étude avant de se prononcer plus attentivement à la suite des travaux. Merci.

M. CUENOUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc nous aussi on avait prévu de soutenir le vote, l'approbation sans renvoi en commission. Et je pense que la prochaine chose sera de voter donc je n'ai pas plus à dire pour l'instant. On trouvait que c'était un projet qui était adapté et pertinent.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG vote aussi en faveur du renvoi en commission.

Le Président (S) : Merci Monsieur FUSCO. Je vais donc mettre le renvoi en commission de ce crédit d'étude à votre approbation ou non. Le vote est lancé.

Par 12 oui et 12 non et 0 abstention, il y a donc égalité. Et c'est donc à moi que revient l'honneur ou le privilège de trancher en tant que Président. Et je vais donc refuser le renvoi en commission.

Le renvoi en commission est refusé par 12 oui, 12 non et 0 abstention. Le président tranche et refuse le renvoi en commission. (25 votants)

Le Président (S) : Je vous propose donc maintenant de passer au débat. Et les prises de parole sont ouvertes. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je suis un petit peu désolé de cette situation mais je suis un peu comme Saint Thomas, moi j'aime bien voir les choses. Donc j'aimerais bien quand même qu'on me montre ce rapport et qu'on me montre la photo et puis qu'on me donne les éléments complémentaires, pas ceux qui sont dans... ceux qui datent d'après mars 2022.

Donc ça, ça m'intéresserait qu'on puisse voir tous cette photo, déjà voir comment c'est actuellement, voir s'il y a de l'urgence ou pas de faire la suite. Et puis, bah voilà je ne sais pas que faire par rapport à ce document qu'on n'a pas eu, ce rapport d'étude préliminaire dont on n'a pas pu prendre connaissance. Moi je trouve un petit peu dommage que je ne puisse pas le lire.

M. CUENOUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc comme je disais avant, je l'ai dit succinctement. Nous, on trouvait que c'était un projet justifié pour cette gestion du milieu de la biodiversité du vallon.

J'avais mentionné à l'époque, ça m'aurait intéressé peut-être de voir le document sur l'inventaire, parce que j'avais trouvé une espèce de fougère rare qui s'appelle la Langue de Cerf et je ne sais pas si elle y est toujours. Si ça a été pris en compte, enfin bon ça c'est toujours un sujet intéressant parmi d'autres.

Je profite juste de mentionner que dans deux jours, je commence un mandat auprès de la Commission consultative de la diversité biologique en succession de René LONGET. Donc ça sera l'occasion de poursuivre ses réflexions, ses contacts, ses échanges d'information avec j'espère des retombées concrètes. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur CUENOUD. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer concernant cette délibération ? Si ce n'est pas le cas, je vais soumettre cette délibération à votre approbation ou à votre rejet. Le vote est... ah il faut d'abord, avant que je la soumette à un vote, que Monsieur le 1^{er} secrétaire en fasse la lecture. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Madame YUNUS EBENER ayant demandé la parole, vous l'avez.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je comprends tout à fait votre demande Monsieur SUCHET, je vais faire le nécessaire pour transmettre, je pourrais transmettre ce rapport à tous les conseillers municipaux.

Ici, j'ai avec moi un schéma et une photo si vous souhaitez vous pouvez venir les consulter. Mais je comprends cette demande. Et on va faire le nécessaire. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je vais donc lancer le vote. Le vote concerne donc le crédit d'étude de Fr. 380'000.00 qui concerne le ruisseau des Bois-Carrien, projet de délibération 2417. Le vote est lancé.

Par 16 oui, 6 non et 2 abstentions, le projet de délibération 2417 est accepté.

Le projet de délibération 2417 est accepté par 16 oui, 6 non et 2 abstentions (24 votants)

Délibération 2417 dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013

Vu le mauvais état général de ce tronçon et les risques d'obturation, de refoulement et d'effondrement

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et de leurs rapports de 2018 et 2019

Vu la délibération N° 2304A du 06.10.2020 ouvrant un crédit d'étude de Fr. 72'000.00 destiné à une étude d'avant-projet pour la remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône

Vu la délibération N° 2328 du 22.06.2022 ouvrant un crédit d'étude et de réalisation de Fr. 54'000.00 destiné à la remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône du ruisseau des Bois-Carrien

Vu la délibération N° 2368 du 21.06.2021 ouvrant un crédit d'étude de Fr. 79'000.00 destiné à compléter l'étude d'avant-projet et l'élaboration d'un appel d'offres pour l'étude définitive pluridisciplinaire pour la remise en état de l'ouvrage de rejet au Rhône

Vu la nécessité et l'urgence confirmée dans les rapports d'étude d'avant-projet en vertu de la délibération N° 2304 et N° 2328

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983, article 30, alinéa 1, lettres e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 16 oui, 6 non et 2 abstentions sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à une étude pour la création d'une nouvelle galerie de décharge des eaux pluviales au Rhône, la renaturation du ruisseau des Bois-Carrien et le réaménagement de son embouchure (projet définitif) ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire (II) de Fr. 380'000.00 destiné à cette étude ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 380'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

11) Bâtiment Hermès-Braillard - Rénovation - Crédit de réalisation de Fr. 900'000.00 (projet de délibération 2418)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, je dois vous demander si vous êtes d'accord de rentrer en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons donc procéder au débat. Et Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit là d'un crédit d'investissement qui vous est demandé de Fr. 900'000.00, qui fait partie des objets à rénover dans le cadre de la rénovation énergétique.

Une prévision qui avait été soumise à la Commission bâtiments dans le courant de l'année passée pour que la Commission bâtiments ait une vue d'ensemble sur les délibérations qui allaient lui être présentées en 2024.

A l'origine, le Service exploitation avait analysé qu'il s'agissait d'une rénovation qui allait coûter un petit peu moins cher. Mais ce bâtiment... envisageait moins de travaux en fait. Toutes les menuiseries ont déjà été remplacées en 2017, et donc l'isolation des fenêtres a été faite en 2017.

Mais nous devons aujourd'hui satisfaire aux exigences énergétiques du point de vue de la toiture. Le bâtiment a une toiture très pentue et ça nous oblige à poser des échafaudages à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment. Et vous l'aurez sans doute observé, il s'agit d'un montant de Fr. 200'000.00 pour poser tous ces échafaudages.

Du coup, le Service exploitation a logiquement pensé quels sont les autres éléments qui pourraient être rénovés, qui auraient besoin d'être rénovés dans les années à venir et où nous pourrions profiter de cet échafaudage pour le faire. Et nous avons ajouté les façades et la réfection de la fresque.

La proposition c'est de renvoyer ce projet en commission afin de vous faire visiter le bâtiment pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de le voir de l'intérieur. Et puis de vous faire apprécier les différents travaux qui sont envisagés. Merci Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Vu le cadre imposé par le Service des monuments et sites et que ce bâtiment est à l'agenda des rénovations, on souhaiterait le voter sur le siège.

On ne s'opposera bien sûr pas à un renvoi en commission. Mais on considère que le cadre est suffisant pour le voter maintenant.

Mme BEAUSOLEIL (V) : Merci, Monsieur le Président. On remercie le Conseil administratif et l'administration pour ce nouveau projet qui vise à sécuriser, mettre aux normes et également conserver notre patrimoine onésien.

Et afin de bien de comprendre les tenants et les aboutissants, on souhaiterait avoir une présentation des travaux nécessaires et projetés et la planification des travaux en lien avec l'activité de l'école et du préau et aussi en lien avec la planification globale des différents chantiers de la commune. C'est pourquoi on préconise un renvoi en commission. Merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Ayant constaté la nécessité de ces travaux, lesquels ne peuvent attendre, notamment la rénovation de la salle communale dont le projet n'est qu'à ces débuts, le groupe PLR acceptera sur le siège ce projet de délibération.

Cela étant, vu le nombre de bâtiments sur lesquels des travaux doivent être entrepris dans la commune, ne serait-il pas nécessaire, c'est une question, on n'a pas besoin d'y répondre ce soir, que le Conseil administratif nous indique s'il est prévu par exemple un contrat-cadre avec une ou des entreprises permettant possiblement un phasage efficient de ces travaux et des économies d'échelle ?

Cette question pourrait d'ailleurs aussi valoir pour la problématique des divers aménagements urbains prévus contre la fournaise qui nous attend. Merci de votre attention.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Il n'est jamais facile de réaliser des travaux sur des bâtiments classés. C'est vrai que le groupe Socialiste était partagé à voter sur le siège puisque de toute façon tout est assez bien explicité dans la délibération.

Mais vu la proposition de la conseillère administrative, enfin Madame la Maire pardon, et la demande de renvoi en commission, vu qu'il y a quand même des potentiels risques de dépassements de coûts puisque l'autorisation du Service des monuments et sites n'a pas encore été délivrée et qu'il pourrait exiger des matériaux ou des procédures un peu particulières, vu que c'est encore une fois un bâtiment classé, nous soutiendrons le renvoi en commission. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Par respect de nos collègues qui souhaitent avoir plus d'informations, on va bien sûr accepter ce renvoi en commission.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. En effet, donc le groupe MCG ayant entendu tout ce qui se passe autour est aussi favorable à un renvoi en commission.

Le Président (S) : Merci Monsieur FUSCO. La parole n'étant plus demandée, je vais donc mettre le renvoi en commission au vote. Celui-ci est lancé.

Par 23 oui, 0 abstention et 0 non, le renvoi en commission est accepté.

Le projet de délibération 2418 est renvoyé en commission par 23 oui, 0 non et 0 abstention. 1 personne n'a pas voté. (25 votants)

Le Président (S) : Nous pouvons donc passer aux motions mais nous le ferons après la pause. Il est 20h19, je vous propose de nous retrouver à 20h45.

PAUSE 20 heures 19

REPRISE 20 heures 45

12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/412 du 10 octobre 2023 « Pour augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur de la commune »

Le Président (S) : Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le Conseil administratif qui a accueilli favorablement notre motion. Je constate que nous allons dans le même sens.

Je n'ai par contre pas bien compris où en étaient les diagnostics actuels et si un mandat externe avait effectivement été demandé. Et le cas échéant, si on aura un projet de délibération bientôt ou pas ? Donc une question d'agenda en fait aussi. Merci d'avance.

Mme BEAUSOLEIL (V) : Merci, Monsieur le Président. J'avais une question par rapport à la réponse du Conseil administratif à la motion 412. Quand on dit, il est écrit dans le rapport « en parallèle la Ville d'Onex incite les propriétaires et producteurs de projets privés à prendre cette direction au travers de sa planification directrice », donc de renaturer.

Je voulais savoir comment la Ville d'Onex incitait ? Qu'est-ce qu'elle mettait en place par rapport aux propriétaires ? Voilà avoir quelques informations là-dessus. Merci beaucoup.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier le Conseil administratif pour cette réponse. Moi j'avais compris que ce n'était pas dit qu'on aurait un projet de délibération mais que ça serait décidé en fonction du montant.

En tout cas, ce qu'on souhaiterait nous en tant que groupe Socialise, c'est que ce diagnostic soit suivi de mesures opérationnelles afin qu'il y ait vraiment des vraies propositions concrètes qui puissent être faites et pas « un simple diagnostic en l'état des lieux » parce que c'est vrai qu'il y a déjà pas mal de littératures qui ont été faites là-dessus et aussi des cartes sur les îlots de chaleur, etc.

Donc ce qui nous intéresse maintenant, c'est vraiment des mesures. Donc voilà, merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors oui en effet, pour répondre à Monsieur MOSCHELLA, il y a... je vais venir avec un projet de délibération où on a mandaté un bureau pour voir partout où on pouvait dégrapper, on va dégrapper, partout où on peut végétaliser, on va végétaliser.

Et ça me permet de répondre en même temps à Madame BEAUSOLEIL. Alors il y a plusieurs entrées, il y a plusieurs axes d'entrée. Un des axes d'entrée, c'est justement nous, on va renaturer les espaces qui appartiennent à la commune et les espaces dont la Fondation immobilière de la Ville d'Onex est propriétaire parce qu'on se dit que c'est un interlocuteur qui sera certainement intéressé par nos projets.

Et donc l'idée c'est de montrer l'exemple de ce qui est possible de faire et puis après évidemment, la Ville d'Onex et moi-même en particulier, je prendrais mon bâton de pèlerin et puis je prendrais contact avec les propriétaires privées, les propriétaires pour leur montrer ce qu'on peut faire des espaces extérieurs et à quel point c'est une plus-value pour les habitants et qu'ils pourraient faire la même chose pour leurs locataires.

Vous voyez devant les immeubles, il y a souvent des espaces verts qui ne sont pas forcément exploités. Et bien nous, nous avons un coin où on va squatter, où on va mettre en place des aménagements paysagers. Et puis on espère être source d'inspiration. Et on espère de cette manière convaincre les autres propriétaires.

Mais je suis assez confiante dans cette voie-là parce qu'il y a pas mal de fondations dans la Ville d'Onex qui ont des immeubles. Et je suis assez sûre que ces personnes, que ces fondations seraient ouvertes à cette proposition. Ça c'est une chose.

Et puis après, on a un autre axe d'approche. C'est ce que vous avez voté, la MZ Onex-Centre. Donc lorsque des propriétaires d'immeubles souhaitent augmenter d'un ou de deux étages leurs immeubles, et bien ils doivent nous faire une proposition.

Et c'est là où on peut leur donner des autorisations ou on peut leur demander un PLQ et dans le cadre du PLQ, du plan localisé de quartier, on peut les encourager à avoir des aménagements, à aller dans ce sens-là, pas de manière autoritaire mais on a cette base sur laquelle on s'appuie et qui les oblige quelque part à aller dans ce sens-là.

Là il y a un chouette projet qui va... il y a un immeuble, je ne me rappelle plus du nom de la fondation, qui va augmenter d'un étage son immeuble. Et ce qui va faire au niveau de l'horizontalité, parce que nous c'est ce qui nous intéresse, il va vraiment y avoir une plus-value autour de l'immeuble de la parcelle qu'il lui appartient.

Il me semble que j'ai répondu à toutes les questions. Et puis on a aussi des projets de plantations d'arbres partout où on peut, on a mandaté aussi un bureau pour planter des arbres. Et ça c'est quelque chose qui est déjà en place actuellement. Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions. Merci.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

En lien avec le mandat d'étude externe évoqué, nous nous permettons de suggérer au Conseil administratif de s'inspirer de villes comme Zürich ou Porrentruy ou plus directement du canton de Genève, et de son projet Cool City qui a été mené en partenariat avec l'HEPIA et l'Université et avec le soutien de la Confédération, dans le cadre d'un programme pilote d'adaptation aux changements climatiques de l'Office fédéral de l'environnement.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Oui je ne veux pas prolonger les débats mais votre intervention elle est intéressante. Et en effet, le projet Cool City, j'ai déjà... je me suis penchée sur ce projet du canton qui est un projet intéressant.

Et en effet, on peut faire... il peut y avoir une prise de contact pour voir comment aller dans ce sens. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous prenions acte de cette réponse à cette motion.

« **MOTION** :

Vu les chaleurs records de cet été

Vu que ce phénomène climatique tend à devenir la norme

Vu la grande capacité thermique des matériaux synthétiques et minéraux prédominants dans nos paysages urbains

Vu qu'une grande capacité thermique implique un plus grand impact des températures extrêmes même lorsqu'elles sont de courte durée

Vu le besoin et le désir d'augmenter la place de la nature dans notre urbanisme

Vu la nécessité sanitaire d'augmenter le nombre de zones d'ombre dans l'espace public

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe ECHO-Vert'libéraux

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (27)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier les infrastructures et espaces publics communaux afin d'établir un rapport qui recense les zones fortement bétonnées ou dénuées d'ombre ;*
2. *D'indiquer dans ce rapport :*
 - *les zones où la taille des espaces bétonnés semble superflue vis-à-vis du besoin ;*
 - *les zones où un remplacement est potentiellement possible du goudron par un matériau qui possède une meilleure isolation thermique là où la sécurité est importante, notamment sur les espaces de jeux ;*
 - *les zones manquant d'ombre et d'espace ombragés où s'asseoir sur de longues distances ;*
 - *les espaces où l'on pourrait ajouter de nouvelles fontaines d'eau potable ;*
 - *les espaces où de nouveaux arbres ou arbustes peuvent être plantés ;*
 - *toute autre information en lien avec le sujet jugée utile par l'administration ;*
3. *D'organiser par la suite une Commission urbanisme qui présentera ce rapport afin de discuter des solutions à envisager selon les zones, d'un plan général de débétonnisation et d'assainissement des îlots de chaleur.*

* * *

RÉPONSE :

Situation actuelle

La Ville d'Onex encourage la création d'espaces extérieurs qualitatifs, notamment afin de lutter contre les îlots de chaleur, la perte de biodiversité et l'imperméabilisation des sols dans les milieux urbains. La commune saisit ainsi chaque occasion pour améliorer la qualité de ces infrastructures et de ces espaces publics dès que cela est possible, lors de chaque nouveau projet en fonction des contraintes du site. En parallèle, la Ville d'Onex incite les propriétaires et porteurs de projets privés à prendre cette direction, au travers de sa planification directrice. Actuellement, il existe plusieurs projets dans la commune qui visent à améliorer la qualité des espaces urbains. Toutefois, ces projets étant indépendants les uns des autres, il est à noter qu'un diagnostic global des infrastructures et espaces publics communaux est pertinent pour permettre une meilleure coordination entre les différents services et les différents projets.

Étude et planification

Selon votre demande, il s'agit dans un premier temps d'effectuer un état de situation des zones fortement bétonnées ou dénuées d'ombre afin de réaliser un diagnostic à l'échelle communale des zones présentant une chaleur excessive, d'identifier la population affectée et de prendre en compte les contraintes techniques susceptibles de limiter les possibilités de réaménagement.

Ce diagnostic vise à établir les fondements d'un rapport visant à repérer les zones de chaleur, à hiérarchiser les interventions en considérant l'impact sur la population, les contraintes techniques, et de manière générale, à obtenir une vision d'ensemble des zones nécessitant un réaménagement. Par la suite ce rapport fera l'objet d'une discussion au cours d'une Commission urbanisme.

Un mandat externe est toutefois nécessaire. En fonction des montants, il pourrait être nécessaire de présenter prochainement un projet de délibération dans le but d'ouvrir un crédit y relatif.

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la réponse à cette motion.

Le Conseil administratif

Onex, le 8 janvier 2024»

13) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1690) – Projets prévus en 2024 et point de situation
Rapporteuse : Madame Cora BEAUSOLEIL

Le Président (S) : Si la parole est demandée. Madame BEAUSOLEIL, vous l'avez.

Mme BEAUSOLEIL (V) : Merci, Monsieur le Président. On remercie beaucoup le Conseil administratif et en particulier Madame Anne KLEINER et l'administration de nous avoir présenté ces différents projets.

Ça permettait vraiment d'avoir une vue d'ensemble sur les projets 2024 grâce au travail qui a été effectué par les services et aussi grâce à l'outil Immostrat qui a montré toute son utilité.

Donc c'était vraiment très intéressant. Ça nous a permis aussi de définir les bâtiments prioritaires. Je vous invite vraiment à prendre connaissance et à prendre connaissance en particulier de deux points.

C'est la présentation de la rénovation de la piscine d'Onex-Parc et également de l'espace coworking à l'Astronex dont on a beaucoup parlé. La commission s'est positionnée en faveur de la réalisation d'un concours en prenant en compte les espaces extérieurs et les accès.

Donc ça a été une nouveauté de cette commission, un nouveau projet. Je parle vraiment de la commission pas de la plénière. Mais c'était intéressant de voir que quand un projet ne satisfait pas forcément, on ne va pas tête baissée parce que ça a été voté, etc, mais qu'on se repose pour y repenser.

Et Madame KLEINER reviendra avec un nouveau projet, donc pour cet espace coworking qui fait sens à Onex et à cet endroit-là. Donc on se réjouit de revoir les prochaines étapes de ces différents projets qui ont été présentés. Merci beaucoup.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. Après la lecture du PV de la Commission bâtiments du 30 novembre 2023, j'apprends que la piscine municipale est insalubre et que les rénovations ne peuvent pas attendre la rénovation globale de l'école d'Onex-Parc.

J'espère que le projet de délibération qui suivra prendra en considération tous les travaux à faire et qu'ils se feront tous en même temps.

Et plus bas, je lis qu'une association étrangère à la commune, Voisins, pour ne pas la nommer, dit qu'il est possible d'implanter un espace de travail partagé avec les conditions que cette association-là impose.

À aucun moment, on parle de l'Astronex, local qui malgré sa vétusté, continue à remplir une fonction sociale, le Casse-croûte, les fêtes familiales, etc.

Voici un bref rappel des travaux qui sont faits depuis 2008. Au mois de mai 2008, ce Conseil municipal a voté sur le siège un crédit de Fr. 9'800'000.00 pour la rénovation totale de la Maison onésienne. Je signale que les conseillères municipales et les conseillers

municipaux qui étaient là, nous ne sommes que trois maintenant aujourd'hui, on connaît toute l'histoire.

Suite à ce vote, la droite a lancé un référendum avec une proposition mensongère. Elle disait « nous proposons les mêmes travaux pour Fr. 4'000'000.00 sans l'Astronex ni le parking, le souverain a cru à cette promesse et a accepté la proposition.

Mais, il y a toujours un mais, les travaux ont coûté Fr. 6'815'000.00. Donc plus un certain pourcent de plus que promis. En avril 2012, la Commission bâtiment et le SJAC se sont réunis ensemble pour traiter la suite des travaux. Dans une intervention, la cheffe du SJAC laisse bien clair l'importance de l'Astronex pour les prestations que la salle permet et les besoins des habitants d'Onex.

Les résultats de cette commission furent la rénovation du parking, et seulement du parking. Entre 2013 et 2019, il y a eu plusieurs commissions et plusieurs crédits d'étude. Le dernier a été voté en avril 2019 et la délibération 2254 pour Fr. 317'000.00 de crédit d'étude. Si on additionne tout ce qu'on a voté avant, ça fait une jolie somme.

Il y a quelques mois, lors d'une commission élargie, on nous a présenté un projet de travail partagé qu'on a entendu parler pour la première fois de Voisins. Je trouve que ce n'est pas normal que lors de la commission du 30 novembre, on fait voter aux 5 commissaires présents, car les plus anciens sont arrivés au Conseil municipal en 2013, un commissaire en 2019, et les trois derniers ont commencé à cette législature, c'est-à-dire en 2020.

Donc ils ont voté pour un projet qu'ils ne connaissent pas l'historique de l'Astronex ni tout ce qui a été fait depuis 2008. Je signale aussi que les personnes qui ont assisté à la séance, le chef de service, Madame la Maire, etc. ne faisaient pas partie du personnel communal avant 2020. Merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Moi je me suis un peu penchée sur l'Astronex. L'Astronex au départ c'était un préau couvert, transformé en salle polyvalente vu qu'on avait besoin de salle.

Depuis 2013, on a commencé toutes ces études de rénovation. Mais l'Astronex est toujours non rénovée. Et on l'a surnommé la verrue de la Maison onésienne. Cette salle mal isolée, mal insonorisée, mais malgré tout elle est utilisée toutes les semaines, sans compter que le Casse-croûte l'utilise deux fois par semaine.

Jusqu'à ce jour, les études continuent. Nos employés communaux peuvent être dévalorisés, démotivés de leur travail car ils s'investissent mais pas d'évolution et pas de concrétisation. Ces études répétées dilapident l'argent du contribuable.

Le groupe Socialiste vous demande urgemment de rénover cette salle Astronex. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas prolonger la discussion sur cette question qui est effectivement étudiée depuis le début de la législature.

Monsieur PRAT, je crois que l'historique a été fait à plusieurs reprises aux différentes commissions et que les rapports expliquent effectivement la question de la rénovation de

la Maison onésienne, de la non-rénovation de l'Astronex, de la réfection du parking. Nous en sommes tout à fait conscients.

Les choses changent. On a fait des prises de conscience aigues de la question climatique. Et on se rend compte que cette zone, cet îlot de chaleur constitué par le parking devant la Maison onésienne, doit être prise en compte.

Et on va vous venir soit au Conseil municipal de février en principe en février, au plus tard en mars, avec la suite de ce projet et également une Commission pour la promotion économique expliquant le projet au niveau économique.

Mais nous sommes bien conscients que ce projet a pris du temps. Et puis qu'il n'est pas allé dans le sens de ce qui avait été voté en 2020 parce que des améliorations sont souhaitées par rapport au projet 2020.

Vous arbitrez, c'est évident, c'est à vous qu'appartiendra la décision finale. Nous, nous vous proposons selon les convictions que nous portons, un projet qui nous paraît durable pour la Ville d'Onex. Merci Monsieur le Président. Merci de votre écoute.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une remarque à faire par rapport à ce rapport de commission. Quand on regarde les personnes qui étaient présentes, on était 6 personnes... commissaires, et tout à la fin sur les deux votes qu'il y a eu, il y a eu 5 qui étaient en faveur, 0 abstention et 0 refus.

J'aimerais bien savoir où était... dans les deux cas, la sixième personne ? Honnêtement je ne m'en souviens pas. Donc j'étais présent, mais je ne me souviens pas des votes particuliers. Moi je suis surpris du résultat parce que j'aurais eu tendance à m'abstenir mais je ne sais pas si je me suis abstenu ou pas.

Le Président (S) : Merci Monsieur RITTER. Vous soulevez effectivement un point intéressant. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole sur cet objet ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on prenne acte de ce rapport.

14) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Monsieur FUSCO, vous avez la parole.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'aurais une question et une proposition. La question. À la rue des Bossons à la hauteur des Grands-Portes, tout le monde a constaté qu'un poulailler a vu le jour sur la parcelle appartenant à la commune d'Onex.

Nous pouvons constater qu'il a été construit en bordure de la route. En consultant le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, L505.01, dernière modification faite au 24 mai 2023, à l'article 250 alinéa 1, stipule :

« Les clapiers, les poulaillers et leurs parcs ne peuvent être implantés à moins de 15 mètres de la limite de la parcelle, sauf en quatrième zone rurale et en zone agricole. »

Or ce dernier, se trouve à 4m60. Pour quels motifs le règlement de la loi n'a pas été respecté ? Et est-ce que vous comptez le déplacer ?

Ensuite, donc je constate sur le site d'Onex il est spécifié : en Ville d'Onex la sécurité de proximité et la protection de la population sont assurées par la police municipale placée sous l'autorité du conseiller administratif ou la conseillère administrative.

En date du 19 janvier vers 11 heures, un cortège funéraire d'une centaine de personnes s'est rendu à pied au cimetière François-Chavaz. Autant en s'y rendant qu'à la sortie du cimetière, plusieurs véhicules slalomaient entre les personnes, d'où une mise en danger. Sur place, il n'y avait aucun agent de la police municipale pour assurer la sécurité.

Ma proposition est : est-il possible que le service, donc d'APM assure systématiquement les cortèges funéraires se déplaçant à pied afin d'éviter toutes mises en danger ? Merci.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, j'ai une question concernant le projet de densification Onex-Centre qui avait été voté par ce Conseil municipal il y a un certain temps et que le groupe UDC avait refusé.

J'aimerais savoir où en est maintenant la procédure d'avancement de ce projet, s'il vous plaît ? Merci.

Mme MJAKI (S) : Merci, Monsieur le Président. Ma question concerne à savoir si la subvention communale pour les abonnements TPG a déjà commencé pour les abonnements tout âge ? Merci.

Mme GIROUD (V) : Merci, Monsieur le Président. En fait, c'est une question mais je tiens déjà à remercier l'administration parce que je sais qu'elle fait du bon travail et je n'aime pas spécialement l'accabler. Et là pourtant je vais un peu le faire.

Ma question concerne la subvention vélo qu'on avait... il y avait eu plusieurs commissions, trois sauf erreur, il y avait eu un projet de délibération qui a été reporté. Et puis vu qu'il y avait que quelques petits détails à changer, je m'attendais à le revoter assez vite.

Et j'aimerais aussi savoir où est-ce que ça en est. Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Il y a des mamans qui m'ont rapporté, informé on va dire, que dans la ludothèque, il n'y a pas de rampe pour descendre s'ils ont une poussette dans la ludothèque.

Donc ils doivent chaque fois porter la poussette pour descendre parce qu'il y a des marches d'escalier. Alors qu'est-ce qu'on peut faire pour résoudre ce problème ? Ça c'était ça.

Puis tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait des questions écrites, des motions qui n'avaient pas été répondues. Donc j'aimerais savoir à quelle période vous allez y répondre à ces questions ? Parce qu'il y en a pas mal qui sont là, qui attendent. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Ma première question concerne les jumelages. Donc j'étais intervenu il y a quelques semaines par rapport au jumelage avec la commune de Wehr où malheureusement le Conseil administratif n'avait pas pu être présent pour des raisons d'agenda et de beaucoup de dossiers en cours.

Qu'en est-il de Bandol puisque la fête de jumelage 2024 de Bandol aura lieu du 30 mai au 2 juin. Je voulais savoir s'il y aura cette fois, un représentant du Conseil administratif qui répondrait à l'invitation de cette commune de Bandol ?

Parce que je trouve un petit peu dommage qu'on ait des jumelages, et puis qu'on ne participe pas quand on est invité par les autorités de ces communes. Ça c'est le premier point.

Le deuxième, j'attire l'attention, pas seulement du Conseil administratif, mais de tout le monde, sur le fait que la Ville de Genève vient d'adopter la semaine dernière un plan de mobilité durable pour son personnel.

Il n'est pas long, mais il est très intéressant. Et dans la perspective... Puisqu'on a un Service développement durable à Onex, je trouve que ça serait bien de s'inspirer. Il n'y a pas besoin de réinventer la roue, s'inspirer de ce que fait la Ville de Genève pour son personnel, et puis de le faire pour la Ville d'Onex. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais répondre à Madame MASE. Vous parlez de la densification, j'imagine que vous voulez évoquer la modification de zone d'Onex-Centre qui a été votée et qui est en force.

Donc maintenant, si les propriétaires souhaitent augmenter d'un étage, ils doivent remplir des conditions, comme je l'ai évoqué pour cette fondation du côté de la Traille où il y a une demande d'augmenter d'un étage. Et ils nous ont fait un très beau projet pour des aménagements extérieurs. Donc c'est fait. C'est entré en force. Vous l'avez accepté.

Madame MJAKI, pour l'abonnement, alors ces abonnements on va les mettre en ligne un peu plus tard dans l'année. On a juste fait une exception pour un de nos citoyens qui nous a écrit qui était une personne âgée, voilà on a voulu faire... donner un petit coup de pouce. Et on réfléchit, je reviendrai avec plus de détails sur le sujet auprès de vous la prochaine fois.

Madame GIROUD, concernant les subventions vélos, projet de délibération géré par le Secteur développement durable, en effet je vais revenir très prochainement avec vous avec un projet de délibération pour continuer la suite des discussions. On verra dans quel cadre, si c'est un projet de délibération que je présente en plénière et si ça vaut la peine d'aller en commission, je prendrais contact avec le Président sur le sujet. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Concernant le projet Aquapoulco, présent en face du rond-point, effectivement c'est un projet, c'est une démarche participative qui est soutenue par le contrat de quartier, plusieurs d'entre vous ont pu suivre l'évolution de ce projet et puis sa présentation qui a eu lieu le 21 septembre.

Alors je dois prendre plus de renseignements concernant cette distance à la limite de parcelle. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, mais je vous reviendrais à l'occasion d'un autre Conseil municipal.

Concernant la ludothèque, il y a aussi cette problématique pour les personnes en situation de handicap, qui peuvent effectivement difficilement accéder à cette ludothèque. Puisque nous avons envisagé une ouverture pour le cinéma-théâtre par le côté, nous avons aussi étudié cette possibilité pour la ludothèque et faciliter ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons pensé d'abord aux personnes à mobilité réduite avant de penser aux poussettes qui peuvent être laissées plus haut de façon sécurisée. Mais finalement, le site ne semble pas idéal pour cette ludothèque. Nous envisageons un autre lieu. Ça c'est encore pour le futur.

Dans l'immédiat, cette année devrait être installé un ascenseur pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder vraiment à la ludothèque, quelques poussettes en profiteront peut-être.

Concernant les questions écrites, alors ce que je peux vous dire en ce qui me concerne, c'est que la motion concernant l'espace d'accueil pour enfants non scolarisés est en cours d'étude. Elle pose un certain nombre de questions qui n'est pas tout à fait... auxquelles il n'est pas tout à fait facile de répondre. Mais on a fait déjà quelques allers-retours avec le service. Et nous devrions arriver avec une réponse pour le Conseil municipal de février.

Pour les autres, j'ai du mal à m'engager et à vous dire exactement quels sont les délais. En tout cas, en ce qui concerne mes dicastères.

Enfin, concernant le jumelage avec Bandol et Wehr, nous avons bien reçu l'invitation de Bandol. C'est une invitation de 4 jours dans un agenda de conseiller administratif et conseillère administrative chargé.

À vrai dire, notre premier réflexe, ça a été de dire 500 kilomètres pour aller assister à des festivités alors que le temps nous est compté, nous avons été peu emballés. Mais finalement, en plongeant dans les archives qui ont fait... qui nous expliquaient pourquoi ces jumelages avaient été liés, nous nous sommes dit qu'on devrait quand même aller y assister au moins un jour ou deux à une des manifestations.

Et ça me donne l'occasion, nous voulions le traiter dans le cadre du prochain Bureau du Conseil municipal, mais ça me donne l'occasion d'inviter ceux qui souhaiteraient y participer à m'accompagner parce que je ne suis pas enthousiaste à aller faire ce voyage seule, voyage long.

Et puis, en tant que Maire, je vais probablement aller représenter la commune. Nous nous sommes plus ou moins mis d'accord avec le Conseil administratif, je crois. Mais voilà, c'est en cours de préparation. Nous sommes favorables à aller représenter et je vous en prie annoncez-vous si vous le souhaitez. Ça sera traité dans le cadre du prochain Bureau. C'est tout pour ce qui me concerne. Merci Monsieur le Président.

M. PASQUIER : Merci, Monsieur le Président. Deux réponses, la première concerne l'interpellation de Monsieur Gérard FUSCO concernant les convois

funèbres. Sauf erreur, il y a une loi cantonale qui prescrit ceci avec un règlement sur les cimetières.

Il est de la responsabilité en fait de l'organisme, dans la plupart des cas, des pompes funèbres, de s'accorder avec les autorités municipales respectivement la police municipale pour organiser ceci.

Alors je reprendrais la date de l'événement que vous citez et je reviendrais avec une réponse plus précise lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Mais votre interpellation est pertinente et m'intéresse. Merci.

Concernant l'interpellation de Monsieur SUCHET pour la mobilité, alors également vous êtes dans l'actualité puisque pas plus tard que la semaine dernière, nous avons parlé de ce sujet avec le Service des ressources humaines puisque c'est dans mon dicastère comme vous le savez.

Il était fait référence au plan de mobilité qu'a publié récemment dans le début janvier la Ville de Genève. Et à cet effet, bien entendu, la Ville d'Onex va s'inspirer sur ce qui existe mais non seulement en Ville de Genève mais aussi dans d'autres communes.

Et tout prochainement, un groupe va être créé au sein de l'administration communale pour pouvoir établir un plan communal, un plan pour le personnel sur la mobilité. Sous-entendu qu'effectivement il faut trouver... il faut que le travail se fasse en collaboration avec les employés pour qu'il soit aussi adopté, qu'il ait la plus grande adhésion de l'ensemble du personnel.

Donc c'est en cours. Si vous le souhaitez, on pourra revenir sur le sujet pour vous le présenter. Terminé Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci Monsieur PASQUIER. S'il n'y a plus de propositions individuelles et de questions, je vous propose donc de clore cette séance. Donc formellement je dois clore la séance et nous allons donc pouvoir passer aux éventuelles questions du public qui est ici présent ce soir. Peut-être qu'il y a juste un micro qui peut vous être apporté s'il y en a.

Est-ce qu'il y a des questions ? Si ce n'est pas le cas, donc je vous propose de clore tout court cette séance. Et je vous remercie pour votre participation.

La séance est levée à 21 heures 22.

23144

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 131 du 10 octobre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI "Parc des Evaux " :

« QUESTION

Concerne : *Parc des Évaux*

Pourriez-vous s'il vous plaît, demander à la Fondation des Évaux si le parc accueille des chouettes et des Hiboux et si tel n'était pas le cas, s'il serait possible d'en introduire ?

Sylvain HALDI

Onex, le 25 septembre 2023

SH/dm

RÉPONSE

La Ville d'Onex a réalisé 2 recensements d'oiseaux sur le territoire communal ainsi que dans la forêt du bord du Rhône, qui jouxte celles des Evaux, le premier en 2006 et le second en 2010.

Ces 2 recensements indiquent que la chouette hulotte a été signalée dans la zone villa, proche de la forêt. En revanche, aucun hibou n'a été aperçu sur l'ensemble du territoire.

Suite à cette question écrite, nous avons contacté la Fondation des Evaux, qui nous a informés qu'il n'y a jamais eu de recensement dans leur parc. Elle ne sait donc pas s'il y a une présence de chouettes ou de hiboux dans leurs forêts.

La Fondation nous a demandé vers quel organe nous nous étions dirigés pour une telle démarche. Suite à nos renseignements, elle envisage de faire un éventuel recensement qui devra être accepté par le Conseil de Fondation des Evaux.

Le cas échéant, une démarche d'introduction de ces 2 espèces pourrait être envisagée, moyennant une collaboration avec un organisme expert en la matière.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 15 décembre 2023 »

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 136 du 21 novembre 2023 de Monsieur Sylvain HALDI " Passage piéton du chemin de l'Auberge " :

« QUESTION

Concerne : *Passage piéton du chemin de l'Auberge*

Parce qu'il était mal conçu, le passage piéton sur la route cantonale de Chancy au droit du chemin de l'Auberge a été partiellement supprimé.

Si cette mesure répond d'une manière légale au problème de la LCR, il ne résout pas la problématique des habitants désirant traverser cette route.

En effet, le Village a toujours disposé de plusieurs traversées piétonnes et rallonger les parcours en supprimant des passages piétons ne va en aucun cas favoriser le transfert modal.

Pourriez-vous demander au Canton de réexaminer le carrefour Chancy-Auberge de manière sûre et pérenne ?

Sylvain HALDI

*Onex, le 1^{er} novembre 2023
SH/ar*

RÉPONSE

En avril 2021, pour donner suite à l'interpellation d'un habitant de la commune, l'Office cantonal de la circulation (OCT) a confirmé que le passage pour piétons (PPP) situé sur la route de Chancy à hauteur du numéro 145, attenant au giratoire qui forme l'intersection avec le chemin de l'Auberge, n'était pas conforme aux normes VSS au regard des distances de visibilité.

L'OCT proposait alors à la Commune de supprimer le passage pour piétons et de condamner la traversée par un aménagement physique provisoire (barrières) qui suggérera aux piétons d'utiliser la traversée régulée (feux tricolores) située à hauteur de la place Monique-Bauer-Lagier.

Pour garder le PPP dans sa position actuelle, il aurait fallu qu'aucun élément n'obstrue la visibilité d'un automobiliste (compris entre une hauteur de 60 cm et 2.00 m et faisant plus que 15 cm de largeur ou diamètre). Dans cette situation précise, il convenait de supprimer des cases de stationnement côté nord de la route de Chancy devant les commerces (la case livraison et 4 cases "30 minutes" suivantes).

La nécessité d'assainir rapidement la situation étant avérée, il convenait d'assurer en priorité la sécurité des piétons. C'est pourquoi le Conseil administratif a demandé à l'OCT de privilégier la suppression des cases de stationnement et de maintenir le PPP. Malgré cela, l'OCT a décidé unilatéralement du maintien des cases de stationnement et a donc procédé à l'effacement du PPP.

Considérant que des piétons continuent de traverser au niveau de l'ancien PPP, la situation reste conflictuelle et est potentiellement dangereuse. Au vu des enjeux en termes de stationnement, il y a fort à parier que l'OCT n'entre pas en matière sur le rétablissement du PPP.

23146

La Commune pourra néanmoins relancer l'OCT sur une nouvelle réflexion plus globale, afin d'assainir la situation en marquant clairement les cheminements piétons sécurisés.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 27 novembre 2023 »

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Romain GAUTHIER